

Gestion et transmission du PATRIMOINE PRIVE

1 jour 7 heures

Programme de formation

Public visé

Tout public

- entrepreneur ou non
- ayant déjà du patrimoine privé, ou non souhaitant
- développer un patrimoine privé
- le gérer, voire le transmettre de manière optimisée

Pré-requis

Pas de pré-requis.

Cette formation commence par les fondamentaux.

Attention, cette formation n'abordera pas la transmission du patrimoine professionnel (cf une autre formation intitulée "Gestion financière de l'entreprise et du Patrimoine")

Objectifs pédagogiques

- Être capable de maîtriser les bases de la pyramide du développement patrimonial
- Comprendre et être plus à l'aise sur les fondamentaux de la protection du conjoint et de la famille
- Comprendre les fondamentaux de l'optimisation des droits de succession et de la transmission de son patrimoine

Description / Contenu

- Notions fondamentales de la pyramide du développement patrimonial
- Les fondamentaux de la protection du conjoint, du partenaire ou du concubin :
 - *La protection matrimoniale du conjoint survivant
 - *La protection sociale du conjoint survivant
 - *Les stratégies pour améliorer la protection du partenaire et du concubin
- Les fondamentaux de la transmission du patrimoine:
 - * Les donations
 - La fiscalité des donations
 - La donation en nue-propriété
 - Le recours aux présents d'usage
 - L'assurance vie pour optimiser la transmission à terme
 - Les stratégies sociétaires

Dernière mise à jour : 06/01/2023



Modalités pédagogiques

Exposés par le formateur
Exercices d'application
Échanges en grand groupe

Moyens et supports pédagogiques

Supports visuels : diaporama diffusé par vidéoprojecteur, photocopiés papiers distribués à chaque participant ou diffusés en format numérique via l'extranet de chaque participant
Supports audiovisuels : vidéos (image et son) diffusés par vidéoprojecteur au groupe
Supports d'autoformation : supports diffusés par l'extranet participant

Modalités d'évaluation et de suivi

Procédure de positionnement et d'évaluation des compétences et des connaissances en début de formation, puis en fin de formation.

Procédure d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités de contrôle de l'assiduité : feuille d'émargement + attestation d'assiduité.